

audemus

Rapport annuel

2002

avdems

Association Vaudoise d'Établissements Médico-Sociaux

2002
Rapport annuel
2

2002/AVDEMS

Edition: Association Vaudoise d'Établissements Médico-Sociaux
Rédaction, coordination: Peter Bütikofer & Company, Lausanne
Mise en page: Flash-Edition, Lausanne
Impression: Graph Style SA, Lausanne



Sommaire

Editoriaux	4
Faits marquants 2002	6
Enjeux 2003 de l'AVDEMS	11
Organes de l'AVDEMS	12
Supports de communication	15
Chiffres-clés	16
Economie et ressources humaines	17
Démarche qualité au sein de l'AVDEMS	18
Unités d'accueil temporaire (UAT)	19
Ordre professionnel	20
Centre de formation	22
Comptes 2002	25

Editorial du Président de l'Assemblée générale



Au terme de trois années d'exercice de cette fonction, un regard rétrospectif se justifie. La fonction de président de l'assemblée générale a été découplée de celle de président du comité pour permettre une saine différenciation des rôles des deux organes, respectivement analogues à ceux du législatif et de l'exécutif d'une autorité publique. Le changement s'inscrivait en 2000 dans un climat qui avait été fort tendu et où l'assemblée générale avait fort à faire, bien au-delà de deux réunions annuelles statutaires pour le budget, pour les comptes et pour les élections.

Dans cette phase de remodelage et de redéfinition du rôle de l'AVDEMS, il n'est pas exagéré de dire que les rapports entre le comité et l'assemblée générale sont redevenus très sereins. Les débats ont été de bonne tenue, ont donné l'occasion de recevoir des invités extérieurs sans que cela cause des heurts et n'ont pas duré au-delà du raisonnable.

Tout au long de ces trois ans, le travail a été aussi vaste que constructif, il a permis à de nouvelles personnes, dont particulièrement les secrétaires généraux successifs, d'apporter des impulsions novatrices et à chacun d'apprécier l'engagement fort du comité nouveau.

Aujourd'hui, le climat est restauré, mais les grands chantiers restent ouverts, voire pour certains à ouvrir. Il y a donc du pain sur la planche et aussi pour l'assemblée générale dans les exercices à venir. Mais c'est à vrai dire le cœur assez léger et avec enthousiasme qu'elle devrait pouvoir gravir cette nouvelle pente.

Luc Recordon

Editorial du Président exécutif de l'AVDEMS



Belle année que cette année 2002. L'AVDEMS enrichie de son homogénéité retrouvée a pu faire progresser un certain nombre d'idées, de projets et de valeurs. Bien sûr beaucoup de ces projets ne sont qu'ébauchés et sans cesse l'ouvrage doit être remis sur le métier, mais après plus de dix ans de recherche, d'atermoiements et de difficultés de toutes sortes, le sentiment d'une sérénité retrouvée domine.

Et pourtant les problèmes n'ont pas manqué. En vrac et sans être exhaustif la succession de notre secrétaire général, la négociation des tarifs, divers autres problèmes de synchronisation des travaux dans les domaines de l'éthique, de l'ordre professionnel, de la qualité, des discussions visant à mettre en place une CCT commune à tous les collaborateurs du sanitaire parapublic, des règles pour fixer la rémunération des directeurs, moult consultations de l'Etat sur le rapport de politique sanitaire, les règlements découlant de la nouvelle LSP et les directives architecturales. Que de lectures, d'analyses, d'échanges et ce n'est ni exhaustif, ni fini.

Bravo et merci à tous ceux qui se sont engagés dans ces processus. Cet engagement rapporte, il facilite l'apprentissage des règles et nous permet souvent d'influencer l'administration et les responsables politiques dans les choix qu'ils ont la responsabilité de faire dans notre domaine spécifique.

Dans ce contexte passionnant, d'un travail au service et dans le respect de l'autre, qu'il soit résident ou collaborateur, le sens des mots qualité, réseaux, collaboration, synergie, complémentarité, équipe, prennent une ampleur particulière. Sans une approche interdisciplinaire et interactive, nous ne pourrions jamais relever les défis qui sont les nôtres, soit faire face au vieillissement de la population par la mise en place de structures performantes répondant aux attentes et besoins de notre société en la matière.

Aujourd'hui je suis fier, et vous le serez avec moi après lecture de ce rapport, de constater que l'AVDEMS se redresse. Telle une plante massacrée, mais dont les racines sont profondes et solides, notre association repousse, fleurit et porte déjà les fruits nouveaux attendus à un rythme tout à fait remarquable. Merci donc à tous d'œuvrer à la réalisation de nos objectifs. Membres de comité, équipe du secrétariat, membres de commissions et membres, notre engagement à tous doit continuer.

Pierre Rochat

Faits marquants 2002

Janvier

Symposium sur l'assistance au suicide

A l'initiative de la Chambre de l'éthique, plus de 250 personnes de Suisse romande (médecins, personnel soignant, directeurs d'EMS et représentants des réseaux de la santé) ont participé à ce symposium organisé par l'AVDEMS. Le débat organisé à Blonay a marqué une étape importante en montrant que l'assistance au suicide n'était plus un sujet occulté dans les EMS.

Mars

PIMEMS (1)

Le Service de la santé publique a décidé de lancer un certain nombre de travaux urgents dans le cadre du Programme d'investissement et de modernisation des EMS (PIMEMS). Cette première étape, souhaitée depuis longtemps par l'AVDEMS et devant être soumise au Grand Conseil, comporte notamment la mise en conformité d'EMS aux normes ECA, le lancement de concours d'architecture et l'ouverture de lits supplémentaires.

Avril

Vers une association suisse d'EMS ?

Le comité du *Forum helvétique* – l'organe qui représente entre autres les intérêts de l'AVDEMS auprès de santésuisse et de l'administration fédérale - s'est à nouveau penché sur le projet de fusion entre l'Association suisse des institutions sociales (*Heimverband*) et le VCI, les deux principales associations alémaniques. La création d'une fédération suisse percutante rassemblant toutes les institutions de ce pays a été concrètement évoquée.

Contributions des résidents aux coûts d'investissements au 1er janvier 2002

Divers recours ont été déposés contre le décret et l'arrêté d'application donnant le droit à l'Etat de facturer aux résidents une contribution aux coûts d'investissements. L'AVDEMS a estimé qu'il appartenait à l'Etat de prendre à sa charge ces coûts, ainsi que les éventuelles contributions non récupérées durant cette période.

Mai

Assemblée générale ordinaire de printemps

La présidence de l'AVDEMS est confiée à Pierre Rochat

Le directeur de la Fondation Beau-Site à Clarens, Pierre Rochat, a été élu à la présidence de l'AVDEMS lors de l'assemblée générale de printemps. Il succède à Christian Crottaz, qui reste toutefois au comité. Carol Gay, directrice de l'EMS «Le Marronnier» à Lutry a également été élue au comité. Elle y remplace Beat Geiser, qui avait renoncé à son mandat en cours d'année pour raisons professionnelles.

DIRE (dossier individuel du résident)

A l'initiative de l'AVDEMS un groupe de travail réunissant toutes les associations (Avdems, FHV, SHC, Federems) ainsi que la CIVEMS a établi une plate forme de discussion et de collaboration sous la présidence de M. Caffaro. Le groupe a travaillé sur les éléments du dossier individuel du résident comme mentionné dans le point 7 des normes et critères CIVEMS, l'objectif fixé étant de déterminer le contenu minimal du dossier individuel du résident quelque soient les supports utilisés par l'institution. Huit principes ont été retenus qui feront l'objet de recommandations, finalisées en janvier 2003 délai fixé pour la fin des travaux.

Mise en place du Bureau de l'Ordre

Le Bureau de l'Ordre a été formellement constitué et s'est réuni régulièrement. Ce Bureau a pour mission principale d'étudier et de donner suite, si nécessaire, aux requêtes qui sont adressées à l'Ordre professionnel de l'AVDEMS, tout en les attribuant à la Chambre de l'éthique ou à la Chambre des règles professionnelles.

Le site Internet de l'AVDEMS fait peau neuve

Le site Internet de l'AVDEMS a fait peau neuve et son contenu s'est sensiblement enrichi. La rubrique du Centre de formation a été ajoutée au menu principal et un accès réservé aux membres de l'AVDEMS permet désormais de télécharger divers documents.

Vers une «CAD'EMS»...

Souvent ressentie comme l'organe exclusif des hôpitaux, la Centrale d'achats des établissements sanitaires (CADES) se réforme. Sur près de 400 membres actuels, la CADES compte en effet plus de 230 EMS. Dès lors, proposer un assortiment spécifique aux EMS est devenu l'une des priorités de la Centrale. Sous les auspices de l'AVDEMS, un groupe de travail a vu le jour. Une première séance a démontré l'étendue du domaine des achats des EMS.

Juin

Conférence de presse de l'AVDEMS

Pour mettre en évidence le bilan positif de l'AVDEMS, quinze mois après la publication du rapport de la commission d'enquête parlementaire, Luc Recordon, Pierre RoCHAT et Pierre Berthet ont fait, devant la presse, un état des lieux des sujets liés au financement des EMS, à l'amélioration des conditions salariales des collaborateurs, aux contrôles, à la mise en place de l'Ordre professionnel, ainsi qu'au développement des démarches qualité. Une dizaine de journalistes ont participé à cette conférence de presse qui s'est tenue le 10 juin 2002 au secrétariat de l'AVDEMS.

Soins palliatifs

L'AVDEMS a été intégrée dans le comité de pilotage visant à préparer la mise en application du programme cantonal de soins palliatifs. Dans un projet, adopté fin juin 2002 par le Grand Conseil, le canton estime nécessaire de poursuivre le développement des soins palliatifs. Le bilan effectué a démontré que les institutions vaudoises sont en difficulté pour définir ce que sont les soins palliatifs, que ceux-ci sont actuellement pratiqués le plus souvent au bénéfice de patients atteints de cancer et que le niveau actuel de formation dans ce domaine est très faible.

PIMEMS (2)

Le projet du Conseil d'Etat concernant le lancement de la 1e phase de PIMEMS devait être présenté au Grand Conseil dans le courant du mois de juin 2002. Or, suite à une divergence d'interprétation entre différents services de l'Etat, l'EMPD (Exposé des motifs et projet de décret) a dû être retiré pour des raisons juridiques (mauvaise interprétation de l'imputation financière au budget de l'Etat).

Juillet-août

Directives architecturales (DAEMS)

Un groupe de travail composé de représentants de l'AVDEMS (2), de Federems (2), de l'ASI (2) et du Gepsy (1) (soit sept participants) a été chargé de reprendre les directives architecturales à la lumière des différentes remarques émises par les professionnels du secteur médico-social.

CCT unique : création d'une plate-forme des employeurs

La Conférence de concertation des ressources humaines (CCRH), qui réunit les différents partenaires du secteur de la santé, a rendu son rapport fixant le point de vue des employeurs concernant le cadre d'une future convention collective de travail (CCT) unique pour l'ensemble de la branche. Le monde politique et tous les partenaires, avec des degrés d'adhésion divers, se sont déclarés favorables à une telle convention.

La CCRH ayant achevé son mandat, les associations faïtières et professionnelles ont écrit au Conseil d'État, lui demandant également de prendre une position politique claire, de préciser le rôle que l'exécutif entend jouer, ainsi que les moyens financiers à disposition.

Septembre



Pierre Berthet et Tristan Gratier

Départ de Pierre Berthet

Le secrétaire général de l'AVDEMS Pierre Berthet, a décidé de quitter ses fonctions au 30 septembre 2002 afin de reprendre la direction de la Fondation Pré-Pariset à Pully. Arrivé au cœur de la tourmente, Pierre Berthet a su apporter une série de réponses pertinentes dans le contexte de crise où évoluaient alors les EMS de l'AVDEMS. Il a notamment contribué à renforcer les structures de l'association et du secrétariat et a notablement renforcé les canaux de communication vers les membres, les partenaires et le grand public.

Convention soins

Les négociations avec santésuisse Vaud sont achevées. Il a été négocié une augmentation de 4% des huit forfaits PLAISIR actuels, permettant ainsi de prendre en compte la lourdeur de plus en plus importante des cas.

Assistance au suicide dans les EMS

Suite au symposium du mois de janvier 2002, la Chambre de l'éthique de l'AVDEMS a élaboré une série de recommandations concernant l'assistance au suicide dans les EMS. Le document relate les principales considérations et réflexions qui ont alimenté ces débats, dans un souci constant de répondre au mieux aux attentes des EMS confrontés à cette problématique.

Section vaudoise pour Alter Ego

Geneviève Lucchetta a été désignée comme déléguée du comité de l'AVDEMS au comité Alter Ego Vaud. L'association nationale Alter Ego se donne pour but de prévenir et combattre toute forme de violence, abus et négligence dont peuvent être victimes les personnes âgées. Cet organe mène des actions dans les domaines de l'information, de la recherche et de la formation.

Octobre

Tristan Gratier remplace Pierre Berthet au poste de secrétaire général

Le comité de l'AVDEMS a choisi Tristan Gratier pour succéder à Pierre Berthet au poste de secrétaire général. Il occupait jusqu'alors la fonction d'économiste de l'AVDEMS.

UAT: quatre paiements par an

Grâce à un nouveau texte négocié avec le Service de la santé publique pour améliorer la trésorerie des EMS, les versements relatifs aux Unités d'accueil temporaire (UAT) seront effectués trimestriellement au lieu de semestriellement dès janvier 2003.

Démarche qualité

Afin que l'AVDEMS reprenne son rôle d'association professionnelle dans le domaine de la qualité, le comité a pris la décision de s'adjoindre les services d'Anne Oppliger dès le 1^{er} octobre 2002. Ses compétences du milieu médico-social et sa parfaite connaissance du dossier qualité doivent servir au développement d'un discours professionnel fort et crédible.

Evaluation et amélioration de l'outil PLAISIR

Cinquante membres ont répondu au questionnaire d'évaluation de l'outil PLAISIR en prévision d'une séance qui s'est tenue en octobre 2002 avec le Service de la santé publique. L'enquête a révélé que les membres de l'AVDEMS paraissent globalement satisfaits de l'outil PLAISIR, qui semble être, la moins mauvaise solution en l'état actuel des choses. Néanmoins, il reste important de valider l'opportunité de sa pérennité et des coûts qu'il engendre.

Règlement sur les EMS

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Santé publique au 1er janvier 2003, l'Etat et les partenaires ont travaillé à la rédaction d'un nouveau règlement d'application et de nouvelles directives. Le règlement appliqué en 2002 date en effet de 1954. Trois groupes thématiques (sécurité et qualité; actes médicaux délégués, médicaments et stupéfiants; organisation) ont été constitués.

Report soins

Dès 2003 et tel que le souhaitait l'AVDEMS, le report soins sera calculé sur une moyenne de six mois avant les négociations et non plus sur une journée précise. Ce système avait notamment pour désavantage de pénaliser tous les établissements qui ce jour là connaissaient des changements de pensionnaires.

Nouvelle économiste à l'AVDEMS et modification de l'accord avec la FHV

L'engagement de Margherita Dornier au poste d'économiste de l'AVDEMS a donné l'occasion d'une modification de l'accord avec la FHV (Fédération des hôpitaux vaudois), puisque ce poste était partagé entre les deux associations. Le nouvel accord de collaboration abandonne la formule d'un économiste commun, mais stipule que l'AVDEMS s'engage à transmettre contre rétribution forfaitaire une série d'informations susceptibles d'intéresser notamment les responsables des divisions C des hôpitaux membres de la FHV.

PIMEMS (3)

Une nouvelle version de l'EMPD PIMEMS sera soumise au Grand Conseil à la session de mars 2003. Dans une lettre adressée à l'AVDEMS à la mi-octobre 2002, le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat a fait part de sa «détermination intacte à mener à bien l'extension, puis la réhabilitation et la modernisation du réseau d'hébergement médico-social du canton».

Novembre



Assemblée générale de novembre à St-Légier

L'assemblée générale de l'AVDEMS s'est déroulée le 22 novembre à St-Légier. Cinquante-sept membres et 6 membres associés étaient présents, ainsi que divers représentants de la presse.

Budget 2003

Le budget 2003 a fait l'objet d'un certain nombre de coupes dans les dépenses afin de présenter un résultat presque équilibré sans diminuer les prestations. Il est

construit selon trois axes qui sont la non-augmentation des cotisations pour 2003, la poursuite de recherche d'économie à tous les niveaux engagée en 2002 et une augmentation des prestations.

Nouveaux membres

Le Groupement hospitalier de l'Ouest Lémanique (GOHL), comptant 26 lits C, a été admis en tant que nouveau membre associé. L'Ensemble hospitalier de la Côte, regroupant les lits C de l'hôpital d'Aubonne, l'EMS Nelly de Beausobre et l'EMS les Pâquis, comprenant 118 lits C, ont été admis en tant que nouveaux membres actifs de l'AVDEMS.

Décembre

Hausse des primes d'assurance maladie

Notre secrétaire général, Tristan Gratier, a réagi en direct dans l'émission «Droit de Cité» sur la TSR et dans la rubrique «L'invité» du quotidien 24 heures à l'annonce des hausses de primes motivées selon les assureurs par une augmentation des coûts des soins ambulatoires et des EMS. Il a notamment dénoncé le discours visant à trouver un bouc émissaire en la personne âgée, ainsi que l'atteinte au principe fondamental de solidarité inscrit dans la LAMal.

Tarifs 2003

Les négociations avec le Conseil d'Etat et les assureurs-maladie ont permis d'assurer le financement de l'annuité, de l'indexation, de la 5^e semaine de vacances pour tout le personnel non-administratif et la compensation de 20% du temps de travail de nuit au 1^{er} août 2003. Le comité de l'AVDEMS recommande en outre que la 5^e semaine de vacances soit accordée également au personnel administratif. Par contre, la réduction d'une heure hebdomadaire qui n'a pas pu être financée, ne sera pas accordée.

Nomination

Responsable Qualité à l'AVDEMS, Anne Oppliger a été nommée par la FRADIPA (Fédération Romande des Associations d'Institutions pour Personnes âgées) pour représenter les cantons romands, en tant que déléguée qualité au niveau national, c'est-à-dire au Forum helvétique.

Enjeux 2003 de l'AVDEMS

Economie - tarifs

Assurer le financement permettant d'une part de faire face aux contraintes toujours plus élevées imposées aux EMS et, d'autre part, de poursuivre l'amélioration des conditions salariales et des dotations en personnel, ceci afin d'empêcher un exode des employés du secteur parapublic vers le secteur public. Etre attentif à la réévaluation de la valeur intrinsèque des immeubles des EMS de forme commerciale.

Révision des statuts du personnel

Mettre à jour les statuts du personnel en tenant compte des exigences de la loi sur le travail, mise à jour du guide et des définitions de la classification. La version finale du guide ne sera établie qu'une fois les statuts approuvés par l'assemblée générale de l'AVDEMS.

Ressources Humaines

Une fois connue la position officielle du Conseil d'Etat sur plusieurs points indispensables, notamment le cadre financier du projet et la participation des Hospices cantonaux, entamer des négociations pour une convention collective de travail (CCT) unique pour l'ensemble du secteur de la santé en collaboration avec les partenaires que sont la FHV, la FEDEREMS et l'OMSV.

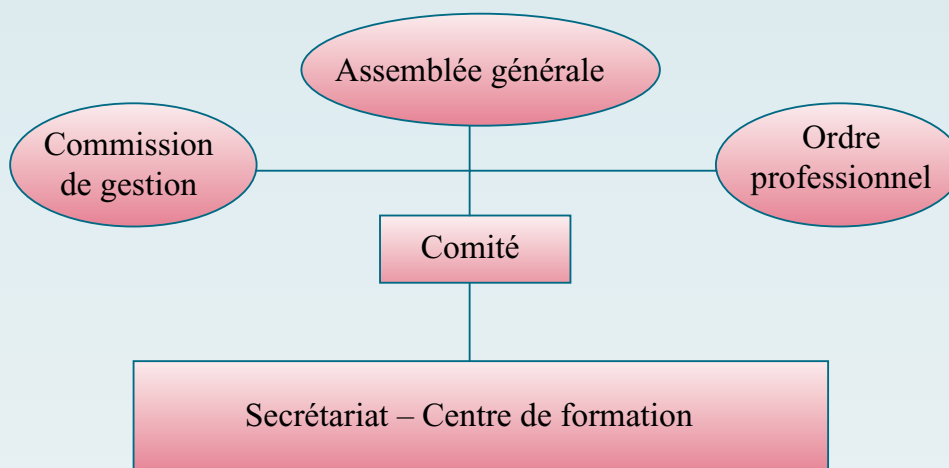
Qualité

Grâce aux compétences disponibles au sein de l'AVDEMS, reprendre le rôle de leader dans le dossier de la qualité, créer une interface entre les professionnels des établissements et les exigences de la société et reprendre un discours professionnel compétent et attendu. Permettre l'émergence de solutions et de conseils pour la branche.

Lois, règlements et décrets

A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la santé publique au 1er janvier 2003, contribuer à la rédaction d'un nouveau règlement d'application et de nouvelles directives faisant le plus possible références aux normes dictées par l'AVDEMS et veiller à ne pas ajouter des éléments pour lesquels aucun financement ne serait prévu. Sensibiliser à la nécessité de soutenir le programme d'investissement cantonal des EMS PIMEMS. Encourager à une prise de décision positive.

Organes de l'AVDEMS



Assemblée générale

Composée de tous les membres de l'AVDEMS, elle s'est réunie deux fois en 2002, au mois de mai à Cossonay et au mois de novembre à St-Légier. L'assemblée générale est présidée par M^e Luc Recordon, Avocat.

Comité

Composition au 31 décembre 2002

- Pierre Rochat¹, Président, Fondation Beau-Site, Clarens
- Dario Caffaro², Foyer de la Borde, Lausanne
- Christian Crottaz³, EMS la Clef des champs, Essertines/Rolle
- Albert Dubois⁴, EMS la Résidence, Les Diablerets
- Carol Gay⁵, EMS Le Marronnier, Lutry
- Roger Hartmann⁶, Fondation Claire Magnin, Chexbres
- Geneviève Lucchetta⁷, La Maison du Pèlerin, Le Mont Pèlerin



Commission de gestion

Composition au 31 décembre 2002

- Laurence Faure, présidente, EMS Bellevue, Begnins
- Danièle Bonhomme, EMS la Diligence, Morges
- Carmen Capra, EMS Champ-Fleuri, Glion
- Philippe Guntert, Fondation Clémence/St-Joseph, Lausanne
- Eric Vurlod, Maison de retraite de Burier, Clarens

Secrétariat et centre de formation

Composition au 30 avril 2003

- Tristan Gratier¹, secrétaire général
- Michèle Bonnet², secrétaire de l'Ordre professionnel
- Marlyse Caillet³, réception, accueil, intendance
- Laurence Lambert⁴, juriste
- Elisabeth Laydu⁵, économiste (SOHO, soins, UAT)
- Anne Oppliger⁶, responsable qualité
- Chantal Savary⁷, assistante de direction, comptabilité, RP/communication

- Francesco Parisi⁸, responsable du centre de formation
- Magali Golaz⁹, assistante administrative
- Laurence Perretten¹⁰, responsable pédagogique



Ordre professionnel

L'Ordre professionnel est formé du Bureau de l'Ordre, de la Chambre de l'éthique et de la Chambre des règles professionnelles. La présidence de l'Ordre professionnel est assurée par Anne Laure Jotti Arnold.

Composition du Bureau de l'Ordre au 31 décembre 2002

- Anne-Laure Jotti-Arnold, présidente de l'Ordre professionnel
- Dr. Lazare Benaroyo et son suppléant le Prof. D. Mueller, éthiciens
- Monserrat Caffaro, directrice d'EMS
- Françoise Champoud, représentante des résidents
- François Matt, directeur d'EMS
- Edmond de Palézieux, représentant du domaine médico-social

Supports de communication

Pour présenter ses activités ou informer ses membres et ses partenaires, l'AVDEMS dispose de plusieurs supports:

Le Répertoire des EMS contient la liste des EMS membres de l'AVDEMS, avec tous les renseignements utiles (photo, secteur d'activités, prestations, nombre de lits, animations, accès, commodités, heures de visite, coordonnées). Disponible gratuitement en version papier ou sur Internet, il s'adresse à tous ceux qui cherchent un établissement pour eux-mêmes ou un proche parent.

Le site Internet présente de manière succincte toute l'actualité liée aux EMS vaudois et offre une consultation simple du répertoire des EMS vaudois, permettant une recherche par critères.



Eclairâges est un périodique d'information paraissant 2 à 3 fois par an avec dossier thématique, interviews, portraits, témoignages, chiffres clés, sur la problématique des EMS. Il est notamment diffusé aux députés, communes, partenaires des réseaux de la santé, médecins.

Le rapport annuel retrace les faits marquants de l'année écoulée, présente de manière ouverte et transparente les organes et le fonctionnement de l'association. Des éléments comptables, graphiques et chiffres-clés facilitent sa lecture et permettent de donner une information complète et accessible.



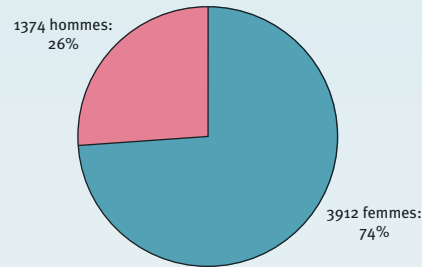
Infos membres est le mensuel interne de l'AVDEMS. Il fournit des informations utiles sur la vie de l'association et de ses membres, rappelle les possibilités de formation ou tient au courant les membres de l'évolution des différents dossiers.

Info@news est le mode de communication e-mail interne permettant de contacter, questionner et informer toutes les directions d'EMS en quelques secondes.

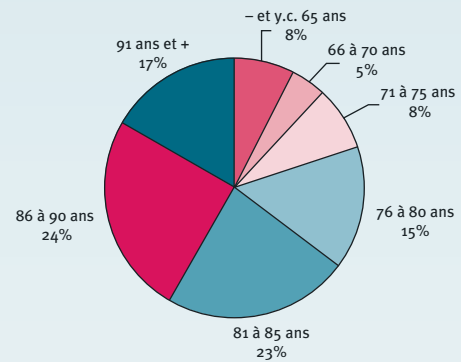
Chiffres-clés

Nombre total de personnes hébergées en EMS dans le canton de Vaud (au 31.10.2002): 5'286 *Sources: ISE*

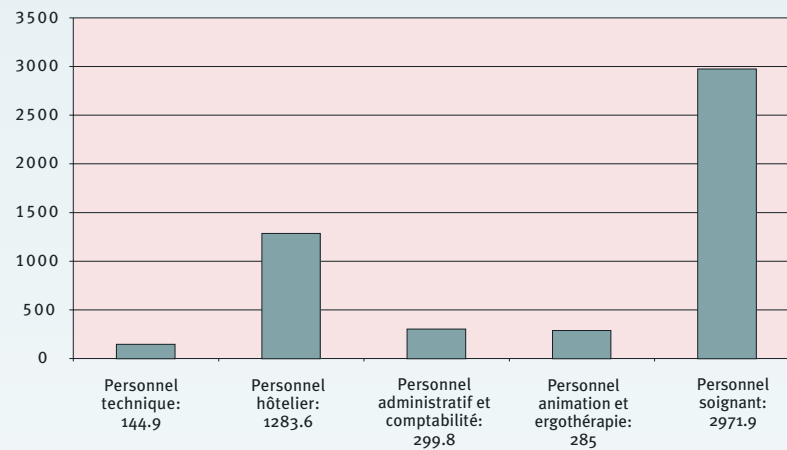
Selon le sexe



Selon l'âge



Effectif total du personnel au 31.12.2001 (en équivalent plein temps): 4'985,2 EPT *Sources: SASH*



Enveloppe financière globale pour les EMS vaudois en 2002: 466 millions de francs *Sources: SASH*



Economie et ressources humaines

Convention Soins et Report soins

Le groupe de négociations, réunissant assureurs et prestataires de soins, est parvenu à un accord sur une augmentation de 4% pour l'an 2003. Cette augmentation sert à financer la revalorisation du personnel soignant en 2002 et la tendance générale de l'alourdissement des soins requis par les résidents.

En automne 2002, le Tribunal fédéral a décidé que les montants reports soins, facturés aux résidents financièrement indépendants en 1997 et/ou 1998 et relatifs aux coûts des soins non reconnus à la charge de l'assurance maladie, devaient être remboursés par le SSP. Cette décision restera en vigueur tant que la protection tarifaire reste inscrite dans la loi sanitaire.

Convention socio-hôtelière (SOHO)

Les négociations avec les autorités cantonales ont débuté la deuxième semaine de septembre et se sont prolongées jusqu'à la mi-décembre 2002. Pour l'établissement des tarifs socio-hôtelières 2003, n'ont été prises en compte que les augmentations des coûts liés aux frais de personnel. Avec la mise en place de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, il était essentiel d'obtenir un financement suffisant pour garantir aux employés du secteur parapublic des conditions de travail les plus proches possibles du secteur public. L'objectif à moyen terme reste de négocier une convention collective de travail pour tout le secteur.

Les directions d'établissements membres de l'AVDEMS se sont ainsi engagées, en supplément aux engagements de l'année 2001 (respect du salaire minimum, paiement de l'indexation, d'une annuité et du 13^e salaire), à:

- Garantir la 5^e semaine de vacances pour tous les employés
- Compenser le travail de nuit selon les usages du secteur dès le 1^{er} août 2003.

Répertoire des questions économiques

L'AVDEMS a élaboré un répertoire pour répondre aux questions économiques les plus fréquemment posées par ses membres. Ce répertoire est accessible aux membres sur le site internet de l'AVDEMS et est régulièrement mis à jour.

Comptabilité analytique

L'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les EMS dans l'assurance-maladie (OCP) a été ratifiée en juillet 2002. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Les établissements médico-sociaux sont ainsi tenus d'établir une comptabilité analytique qui a pour objectif principal d'évaluer les coûts de soins en les distinguant clairement des coûts hôteliers. L'AVDEMS a organisé des séances d'information à l'intention de ses membres. Jusqu'à l'implémentation d'une comptabilité analytique qui soit à la fois une bonne base de négociation avec les assurances et un outil utilisable pour les institutions, il subsiste cependant quelques questions auxquelles il faudra répondre.

Démarche qualité au sein de l'AVDEMS

Initié dans le cadre des mesures d'économies imposées par l'Etat, le volet «Qualité» fait partie du projet EMS 2000 qui a débuté en 1996. La Charte éthique en 1994, les travaux poursuivis dans le cadre de SEQUOIA (Système d'enregistrement, de quantification et d'organisation de l'information sur l'activité) sont des bases sur lesquelles les travaux relatifs à la qualité se sont fortement appuyés. C'est contraint par des exigences légales peu claires (art. 58 LAMal et art. 77 de son ordonnance), dans un contexte politico-économique tendu, que l'AVDEMS se lance dans la création d'un référentiel qualité.

De l'identification des activités-type de l'EMS au guide qualité

L'audit de 15 établissements a permis de recenser les 52 activités-type exercées au sein d'un établissement médico-social. Ces activités ont été classées dans autant de rubriques, avec comme toile de fond, la norme ISO selon la version des 20 chapitres. Cependant, l'intégration en filigrane de la norme ISO donnait aux EMS la possibilité de valider leurs compétences par un système international reconnu. Le premier guide qualité de l'AVDEMS se déclina donc en 52 rubriques. Chacune était définie selon l'organisation à mettre en place et la qualité de prestations à fournir.

L'avènement du SPEQ EMS

Après une recherche de collaboration infructueuse avec l'organisme français Qualicert, l'AVDEMS se tourne vers l'APEQ (Agence pour la Promotion et l'Evaluation de la Qualité dans les institutions sanitaires). Le SPEQ EMS (Système de promotion et d'évaluation de la qualité dans les établissements médico-sociaux) intègre les exigences du Guide qualité, l'expérience de professionnels des EMS et d'auditeurs «qualité».

34 EMS certifiés et nomination d'une responsable qualité en 2002

Le «diagnostic qualité» de l'AVDEMS est en constante progression puisque les membres de l'AVDEMS totalisent 34 «certificats qualité» au 31 décembre 2002. A titre de comparaison, les cantons de Genève et Neuchâtel ne comptent respectivement que 3 EMS certifiés, alors que les cantons de Fribourg et du Valais n'ont pour le moment pas visé la certification des EMS, étant dans d'autres démarches.

L'année 2002 aura de plus été marquée par la collaboration avec le Service de la santé publique (SSP) vaudois. En effet, le SSP a subventionné, en partie, l'achat d'un outil d'enquête de satisfaction. Le choix s'est porté sur l'outil SEQUS (Système d'évaluation de la qualité par les usagers des services de santé) qui a été vendu à 30 exemplaires parmi les membres de l'AVDEMS. Auparavant, d'autres EMS avaient acquis cet outil ou recouru à un autre organisme. Dans leur majorité, les EMS font appel à une entreprise externe pour l'envoi, le traitement et l'analyse des questionnaires, ce qui garantit un traitement objectif des données.

Depuis septembre 2000, les EMS ont poursuivi les démarches qualité et l'Ordre professionnel s'est peu à peu mis en place. Cependant, des questions se rapportant aux démarches qualité et à ses dérivés (enquête de satisfaction) ont continué d'émerger. Le comité de l'AVDEMS a donc choisi d'engager en octobre 2002, Anne Oppliger, avec pour mission, la redéfinition du dossier qualité.

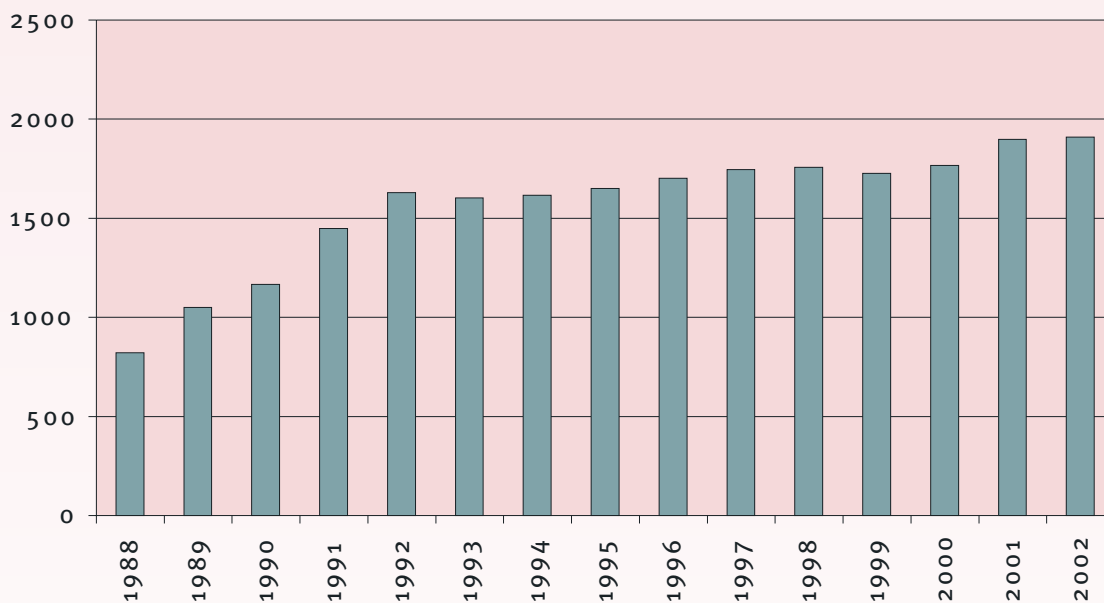
Unités d'accueil temporaire (UAT)

En 2002, le nombre de places reconnues s'élève à 386. Cinq nouvelles places ont été octroyées par le Service de la santé publique. Le montant de la subvention pour toute Journée Equivalente autorisée s'élève à Fr. 60.- et les tarifs de la convention du 12 janvier 2001, pour le remboursement de prestations fournies en Unité d'accueil temporaire par les régimes sociaux, sont toujours applicables.

Avec l'accord du comité de l'AVDEMS un groupe de travail UAT s'est constitué avec des personnes du terrain représentant les réseaux existants. Ce groupe a pour mission d'être le porte-parole des établissements et de servir de relais dans les réseaux en ce qui concerne l'évaluation et la facturation des soins. Ses travaux ont débouché sur une journée de formation et d'information sur les UAT à l'attention des directeurs(trices) d'EMS et infirmiers(ères) responsables d'UAT. Elle a rencontré un vif intérêt et 105 personnes y ont participé.

Globalement, on observe une demande croissante de la part de personnes toujours plus âgées nécessitant des soins. L'UAT et les soins à domicile sont complémentaires. Une bonne coordination est indispensable afin d'assurer un maintien à domicile de qualité.

Evolution des journées équivalentes de 1988 à 2002



Sources: statistique annuelle des unités d'accueil temporaire (UAT), SCRIS, 2002.

Ordre professionnel

Formé de deux chambres (Chambre de l'éthique et Chambre des règles professionnelles), l'Ordre professionnel a initié son fonctionnement début 2001 et a reçu ses premières requêtes à la fin de la même année. L'année 2002 a permis l'achèvement de sa mise en place avec au mois de mai, l'adoption de son règlement par l'Assemblée générale et la constitution du Bureau de l'Ordre. Cette nouvelle instance est formée de représentants des deux chambres et peut être saisie rapidement pour traiter les requêtes adressées à l'Ordre professionnel, voire agir en tant que chambre de conciliation.

En 2002, l'Ordre professionnel de l'AVDEMS a reçu 32 requêtes, dont 6 ont été traitées par le Bureau et 9 déléguées à la Chambre de l'éthique ou à la Chambre des règles professionnelles. Les autres requêtes ont été orientées par téléphone et n'ont pas fait l'objet de demande écrite formelle. Quatre requêtes étaient encore en cours de traitement à fin 2002.

Au cours de cette année, la Chambre des règles professionnelles et la Chambre de l'éthique ont également rencontré la CIVEMS (Coordination interservice des visites en EMS) et la Commission des plaintes afin de mieux positionner leur fonctionnement respectif par rapport au cadre légal et cantonal. Par ailleurs, l'Ordre professionnel s'est soucié des modifications de la Loi sur la santé publique et a notamment publié un glossaire pour certains sujets nécessitant des précisions.

Encore en discussion à fin 2002, le thème de la confidentialité des documents en possession des EMS, et en particulier des dossiers individuels des résidents, a aussi été abordé par l'Ordre professionnel.

Chambre des règles professionnelles

La Chambre des règles professionnelles a traité quatre requêtes adressées par l'Ordre professionnel en 2002. Elle s'est également concentrée sur l'élaboration d'un état de la situation des membres de l'AVDEMS sur le plan de la certification qualité.

Par ailleurs, la Chambre des règles professionnelles a effectué régulièrement la synthèse de la situation des EMS en regard des rapports d'inspection de la CIVEMS. Cette synthèse a permis de mieux cerner les difficultés rencontrées le plus fréquemment par les EMS face aux règles professionnelles de l'association. Une procédure de soutien a ensuite été définie pour la mise en conformité.

Enfin, un questionnaire a été adressé aux membres afin de déterminer quels documents exigés par la CIVEMS pourraient leur être utiles. Une synthèse a été effectuée pour prioriser les demandes et apporter un soutien effectif aux membres en 2003.

Chambre de l'éthique

En janvier 2002 s'est tenu le symposium organisé par la Chambre de l'éthique sur le thème «Les EMS face à l'assistance au suicide: Un débat, pas un procès». Grâce à la présence d'intervenants de qualité, cette journée fut un réel succès et attira un grand nombre de participants.

La Chambre de l'éthique a traité cinq requêtes adressées par l'Ordre professionnel en 2002. Lors des six premiers mois de l'année, elle a en outre œuvré à la relecture de la synthèse du symposium, ainsi qu'à l'élaboration de recommandations qui furent émises début septembre. La Chambre de l'éthique a par ailleurs entretenu des contacts avec d'autres commissions d'éthique, ainsi qu'avec des représentants du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Madeleine Pont, présidente du GRAAP, a accepté d'assumer la fonction de représentante-suppléante des résidents en institutions psychiatriques dès le 22 novembre 2002.

Centre de formation (CFA)

Projet FormaPlus

Les objectifs de l'année 2002 du projet FormaPlus – projet de développement stratégique du Centre de formation de l'AVDEMS (CFA) – ont été atteints. Ces différents objectifs et leur évaluation sont développés ci-dessous.

Le CFA adopte une politique de prix et une stratégie de financement adaptées à sa mission et aux attentes des membres. Le budget et les comptes du CFA ont été assainis et les objectifs fixés dépassés. En 2002, la part des cotisations de membres attribuée au CFA ne s'élève qu'à 6.63 %, contre un objectif à 15 % à l'horizon 2005.

Le CFA possède un organigramme hiérarchique et fonctionnel. Après les départs à la retraite de Jacques Roulet, Rosy Desrochers et Christiane Duplan, l'engagement de Magali Golaz (assistante administrative) et de Laurence Perretten (responsable pédagogique), l'organigramme du CFA a été actualisé et validé par le Secrétaire général, le Comité de l'AVDEMS et l'Assemblée générale.

Le CFA est le centre de référence pour la formation des animatrices et animateurs travaillant dans les institutions d'hébergement médico-social. Pour la première fois, deux promotions d'animatrices et animateurs ont terminé leur formation la même année. A l'automne 2002, trente animatrices et animateurs en gériatrie, psychogériatrie ont reçu un certificat à l'occasion de la traditionnelle cérémonie de remise des certificats à l'EMS Pré de la Tour.

Deux promotions (34 participants) ont entrepris cette même formation au printemps 2002 et la termineront en automne 2003.

Durant l'année 2002, le responsable du CFA ou un délégué du Comité de l'AVDEMS ont représenté les intérêts de l'association lors des réunions avec le Service de la formation professionnelle de l'État de Vaud et les groupes de travail planchant sur le futur «CFC Social» qui devrait être proposé d'ici à 2005.

Le CFA développe l'offre de formation continue des aides soignantes certifiées. En 2002, un nouveau cours a été organisé en collaboration avec l'ASI/CREP. Il n'a malheureusement pas été donné faute de participants. Toutefois, son titre et son contenu ont été modifiés et il figure au programme 2003 du CFA et de l'ASI-CREP. Deux autres cours ont été donnés en 2002 et sont programmés en 2003. Cette offre sera réévaluée par les deux centres de formation au terme de l'année 2003.

Le CFA développe son offre intra-muros. Ces cours sont organisés dans les murs des institutions demandeuses et permettent de former un grand nombre de personnes dans une démarche institutionnalisée. Sur mesure et centrées sur les problématiques spécifiques d'une institution, une équipe ou un groupe, les formations intra-muros participent au développement collectif et individuel d'identités au travail. Suivant les objectifs, elles permettront de développer des savoirs, savoir-être, savoir-faire nouveaux.

En 2002, 15 cours intra-muros (comportant jusqu'à 5 thématiques différentes pour la même institution) ont été organisés à la demande d'EMS ou d'institutions médico-sociales et hospitalières membres actifs, associés et non membres du canton de Vaud et des autres cantons romands.

L'expertise du CFA est ainsi reconnue au-delà des frontières cantonales. De nombreuses institutions membres et non membres utilisent nos services pour organiser leurs formations intra-muros ou pour des conseils divers concernant la formation continue ou initiale de leurs collaborateurs.

Le CFA participe à l'élaboration de la formation continue des auxiliaires de santé.

Le Centre cantonal des cours de la Croix-Rouge vaudois est actuellement en démarche qualité EduQua et doit compléter la formation de plus de 600 auxiliaires polyvalentes des CMS. Le projet de formation continue (complément de formation de 40 heures) des auxiliaires travaillant en EMS n'a dès lors pas été possible en 2002. Les contacts entre nos deux centres de formation reprendront au printemps 2003.

Le CFA offre une nouvelle formation continue répondant aux besoins actuels des cuisiniers en EMS. Pour 2003 et en collaboration avec DRS «Le restaurateur», le CFA a organisé une formation à la carte à l'intention des cuisiniers avec CFC. Cette formation débute en janvier 2003 et les inscriptions sont déjà nombreuses.

Formation de cadre: nouvelle collaboration. Le CFA participe à la formation de cadres intermédiaires de l'IRSP (anciennement ESEI) en offrant deux modules (1 obligatoire et 1 à option) dans ce cursus. Le responsable du CFA participe également à la commission d'admission pour les candidats issus des EMS membres et membres associés, ainsi qu'à l'évaluation des mémoires de fin de formation de ces derniers.

Objectifs 2003 du CFA

Le CFA est un centre de formation dont la qualité est certifiée par une instance reconnue. Dès octobre 2002, des contacts ont été pris avec ProFormation, centre d'accréditation à Genève, afin d'inscrire le CFA dans une démarche de certification. L'objectif est que le CFA soit certifié, si possible fin 2003 et, au plus tard, début 2004.

Le CFA examine la pertinence d'une formation préparatoire au cours d'auxiliaire de santé. Des contacts ont déjà eu lieu entre le CFA, le Centre vaudois de la Croix-Rouge et des prestataires de formation. Le projet est actuellement en attente de la certification EduQua du Centre vaudois de la Croix-Rouge qui devrait avoir lieu au printemps 2003.

Statistiques 2002 du CFA

Programme annuel

En 2002, le Centre de formation de l'AVDEMS a proposé 40 cours de formation continue: 31 ont été donnés et 9 ont été annulés (soit 22.5% du total des cours 2002) faute d'un nombre de participants suffisant.

La plupart des cours annulés, ainsi que des cours déjà anciens et systématiquement annulés les deux années précédentes, ne figurent donc plus au programme 2003. Cette décision a été prise dans l'optique de réduire le nombre de cours annulés et, ainsi, de diminuer l'insatisfaction de notre clientèle.

Participation aux cours de formation continue

Globalement, la participation aux cours de formation continue a augmenté de 1.3% par rapport à 2001. Il y a également eu moins de cours annulés en 2002 qu'en 2001 et, conformément aux objectifs prévus, le nombre de cours proposés a diminué en 2002 (voir le tableau ci-dessous).

Comparaison des résultats du CFA 2001-2002

	2002	Différence avec 2001	Différence en % avec 2001	Commentaire
Nb. participations aux cours	395	+5	+1.3%	En progrès par rapport à 2001
Nb. de personnes différentes ayant participé à au moins un cours	233	-29	-11.07%	En diminution par rapport à 2001
Nb. de cours programmés	40	-9	-18.37%	Cohérent avec les objectifs de FormaPlus
Nb. de cours donnés	31	-4	-11.4%	
Nb. de cours annulés	9	-5	-35.7%	
Nb. d'établissements différents ayant envoyé au moins une personne à au moins un cours	94	-7	-6.93%	En diminution par rapport à 2001

Comptes 2002

	Comptes 2001	Comptes 2002
CHARGES D'EXPLOITATION		
1. Salaires		
Secrétariat	419'961.55	440'403.35
Centre de formation	256'261.65	188'283.65
Charges sociales	137'568.05	118'552.55
Total salaires + charges soc.	813'791.25	747'239.55
AUTRES CHARGES		
2. Comité et commissions		
Indemnités et frais du comité	98'148.95	101'685.25
Indemnités et frais de commissions	16'040.00	13'260.00
Indemnités et frais de l'ordre professionnel	37'040.25	19'500.10
3. Secrétariat		
Déplacements & frais	18'121.15	20'799.45
Frais de formation	1'578.25	3'966.80
Réception et manifestations	14'692.15	2'196.35
4. Loyer et locaux		
Loyer	138'257.85	100'836.70
Aménagement salle de cours	20'000.00	8'562.75
Location de salles	7'955.15	9'960.30
Eau, électricité, chauffage	5'202.30	3'172.35
Nettoyages et produits d'entretien	12'855.75	9'393.75
5. Equipement et matériel		
Achat d'équipement	6'608.05	2'507.05
Leasing informatique	0.00	23'828.10
Entretien d'équipement	4'213.60	17'554.20
Matériel de bureau	3'160.50	4'579.25
Photocopies	13'853.35	14'278.15
Imprimés	64'017.10	44'582.45
Développement du site internet	10'000.00	364.05
6. PTT		
Taxes téléphone, fax, télécom.	14'315.95	11'803.65
Affranchissements lettres, colis	21'398.95	20'264.55
7. Mandats confiés à des tiers		
Communication RP		42'679.65
Juridique		7'025.35
Fiduciaires		20'659.20
Autres		12'912.00
8. Documentation et abonnements		
Abonnements	2'001.00	1'772.00
Livres, documentation	1'078.35	835.15
9. Autres frais		
Fournitures informatiques	5'524.25	3'684.35
Assurance choses	1'470.30	1'256.30
Frais de recherche de personnel	4'298.05	3'365.75
Cotisations et partenariat	8'087.90	17'863.40
Divers et imprévus	1'109.94	916.25
Divers et imprévus	9'768.15	5'559.20
Perte sur débiteurs	2'264.00	380.00
Total autres charges	654'127.69	552'003.85
Total charges d'exploitation	1'467'918.94	1'299'243.40

PRODUITS D'EXPLOITATION

10. Cotisations

Cotisations	1'225'270.00	1'076'788.00
-------------	--------------	--------------

11. Autres produits

Prestations à des tiers	48'419.80	59'266.25
Intérêts bancaires	13'101.31	5'266.30
Produit des titres	2'100.00	2'075.00
Résultat des cours de formation	100'623.75	153'754.10
Remboursement perte de gain	0.00	6'239.55
Recettes diverses	4'454.10	21'118.40
Total produits d'exploitation	1'393'968.96	1'324'507.60
Subventions au centre de formation	200'000.00	200'000.00
Total des subventions	200'000.00	200'000.00
Total des produits et subventions	1'593'968.96	1'524'507.60
Total des charges	1'467'918.94	1'299'243.40
Résultat	126'050.02	225'264.20

PROPOSITION DE REPARTITION DU RESULTAT 2002

Résultat opérationnel	126'050.02	225'264.20
Dissolution/ constitution (-) provisions, réserves et fonds suivants:		
Equipement, installations et informatiques	0.00	-30'000.00
Réserves sur cours	0.00	0.00
Fonds de réserve AVDEMS	0.00	0.00
Mandats et honoraires	0.00	-30'000.00
Fonds pour projets du CFA	-20'000.00	-20'000.00
Fonds pour projets spéciaux	-20'000.00	-80'000.00
Solde viré à capital	86'050.02	65'264.20

Bilan au 31 décembre 2002

ACTIF	31.12.2001	31.12.2002
Caisse	530.60	464.15
La poste	192'939.40	23'124.25
BCV compte courant	151'258.75	14'523.25
BCV compte cash	406'963.60	918'266.10
AFC, impôt anticipé	5'320.45	2'569.45
Débiteurs et actifs transitoires	93'101.20	79'387.95
Titres	51'712.50	51'712.50
Dépôt de garantie Urbanet	1'000.00	1'000.00
Installations	1.00	1.00
Equipement informatique	1.00	1.00
Equipement de cours	1.00	1.00
Mobilier	1.00	1.00
TOTAL ACTIF	902'830.50	1'091'051.65
PASSIF	31.12.2001	31.12.2002
Créanciers et passifs transitoires	268'449.30	231'406.25
Avance à rembourser sur fonds de performance	40'000.00	40'000.00
Provision pour équipements, aménagements	35'000.00	35'000.00
Provision pour mandats et honoraires	50'000.00	50'000.00
Provision risques pertes sur débiteurs	30'000.00	30'000.00
Fonds pour projets du CFA	0.00	20'000.00
Fonds pour projets spéciaux	0.00	20'000.00
Fonds de réserve AVDEMS	216'031.36	216'031.36
Capital	137'299.82	223'349.84
Résultat de l'exercice	126'050.02	225'264.20
TOTAL PASSIF	902'830.50	1'091'051.65
Engagement hors bilan:		
Cautionnement solidaire pour le loyer	26'000.00	26'000.00

Résultats centre de formation 2001

CHARGES		PRODUITS	
Charges directes sur cours	201'888.30	Recettes des cours de formation	302'512.05
Salaires et charges sociales	308'394.46	Subventions SASH	200'000.00
Autres charges de fonctionnement	212'986.67	Autres produits	16'770.38
		part de cotisations	203'987.00
TOTAL CHARGES	723'269.43	TOTAL PRODUITS	723'269.43

Montant total des cotisations	1'225'270.00
Part des cotisations attribuées au CFA	203'987.00
Part des cotisations attribuées au CFA par rapport au total des cotisations	16.65%

Résultats centre de formation 2002

CHARGES		PRODUITS	
Charges directes sur cours	143'305.45	Recettes des cours de formation	297'059.55
Salaires et charges sociales	223'788.60	Subventions SASH	200'000.00
Autres charges de fonctionnement	211'328.90	Autres produits	9'925.80
		part de cotisations	71'437.60
TOTAL CHARGES	578'422.95	TOTAL PRODUITS	578'422.95

Montant total des cotisations	1'076'788.00
Part des cotisations attribuées au CFA	71'437.60
Part des cotisations attribuées au CFA par rapport au total des cotisations	6.63%

AVDEMS

Pré-de-la-tour 7 • Case postale 607 • CH-1009 Pully

Tél. 021 721 01 60 • Fax 021 721 01 79

www.avdems.ch

Portrait

EMS, lieu de vie

L'AVDEMS est la principale association d'établissements médico-sociaux (EMS) du canton de Vaud. Elle compte 76 membres actifs pour un total de 4'161 lits et 27 membres associés. Les EMS accueillent des personnes adultes et âgées dépendantes sur le plan social, physique ou psychique et qui requièrent des soins continus, souvent pour un séjour de longue durée.

Selon la mission qui lui est attribuée, l'EMS peut

- accueillir des personnes atteintes de troubles physiques liés à l'âge (gériatrie somatique)
- abriter des personnes souffrant d'affections psychiques liées, elles aussi, à l'âge (psychogériatrie)
- proposer des soins psychiatriques à des personnes, jeunes ou âgées, souffrant de maladies psychiatriques (psychiatrie)
- mettre à disposition de personnes seules, dont la vie à domicile est impossible, des lits sociaux
- exercer d'autres missions dans des domaines plus nouveaux comme l'accueil de jour (UAT) et le court-séjour.

L'EMS est avant tout un lieu de vie offrant des prestations médico-sociales, hôtelières, de soins et d'animation. L'AVDEMS a pour mission prioritaire d'assurer le bien-être des personnes hébergées. Pour atteindre cet objectif, elle

- établit les règles d'appartenance à l'association et les moyens de contrôle pour les faire respecter
- fixe les règles déontologiques et éthiques que ses membres s'engagent à appliquer vis-à-vis de leur clientèle et de leurs collaborateurs
- offre un ensemble de prestations aux établissements membres: service de formation, fonds de prévoyance, caisse d'allocations familiales, conseils personnalisés, etc.
- participe aux négociations tarifaires et aux réflexions cantonales en matière de gériatrie et de santé publique
- définit avec les partenaires sociaux les moyens à mettre à la disposition des établissements
- diffuse une information claire et transparente sur la réalité des EMS
- défend les intérêts de ses membres et met en œuvre toute mesure destinée à la bonne marche des établissements
- coordonne les activités des unités d'accueil temporaire (UAT) et le développement des structures intermédiaires

Dans le cadre de ses activités, l'AVDEMS veille ainsi

- à l'amélioration de la qualité du réseau et de la formation du personnel
 - à l'application de sa charte éthique
 - à l'adaptation du réseau des EMS aux besoins de la population
 - à la mise en place d'un financement équitable et objectif.
-